

La validación del saber francés

Aprender una lengua extranjera es un esfuerzo que necesita ser evaluado y amerita ser valorizado. La red cultural francesa dispone de una variada y completa gama de tests y diplomas que cubren un campo muy extendido de niveles y conocimientos. Existen, en efecto, dos grandes tipos de herramientas de validación de competencia en la lengua: las certificaciones y los tests.

Les certifications ou diplômes sont des examens évaluant des compétences et des savoir-faire complexes, composés d'un nombre d'épreuves variables, et donnant lieu à la délivrance d'attestations et de diplômes sans limite de validité dans le temps.

Les tests sont des examens de passation rapide et de durée de validité variable, donnant lieu à la délivrance d'un score qui positionne les candidats sur une grille de niveaux et de compétences.

Nom de l'outil de validation	Public visé	Inscriptions en France	Inscriptions à l'étranger
DELF Diplôme d'études en langue française	Toute personne de nationalité étrangère qui souhaite valider ses compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles	Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	Au Centre culturel, à l'Alliance française, l'Institut français ou au Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
DALF Diplôme approfondi de la langue française	Toute personne de nationalité étrangère qui souhaite valider ses compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles	Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
TCF Test de connaissance du français	Ressortissants étrangers (hors UE) candidats à une première inscription en premier cycle à l'université en France	Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
TEF Test d'évaluation de français	Étudiant et salarié dont la langue maternelle n'est pas le français et qui souhaite valider ses compétences en français général	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
CFP Certificat de français professionnel	Étudiant et salarié dont la langue maternelle n'est pas le français et qui souhaite valider ses compétences dans les principales situations de la vie professionnelle	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
Les diplômes de l'Alliance française	Toute personne de nationalité étrangère qui souhaite valider ses compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles	Alliance française de Paris	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous
DU Diplômes d'universités	Étudiant ou toute personne étrangère qui souhaite valider ses compétences en langue française	Toutes les universités	Voir le Centre culturel, l'Alliance française, l'Institut français ou le Service de Coopération et d'Action Culturelle le plus proche de chez vous

Le Diplôme d'études en langue française (DELF) et le Diplôme approfondi de la langue française (DALF)

Créés en 1985 par arrêté ministériel, le DELF et le DALF sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ils certifient de manière officielle des niveaux de connaissance, de pratique et de maîtrise de la langue française ; aucun titre n'est requis pour s'y présenter.

Depuis le 1er septembre 2005, la Commission nationale du DELF et du DALF propose un dispositif harmonisé sur la norme européenne du Conseil de l'Europe et adapté à tous les publics. Dans cette nouvelle version, les certifications officielles sont constituées de 6 diplômes indépendants les uns des autres et correspondent aux six niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Les conditions de passation

Les diplômes du DELF et du DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents et sans limitation dans le temps.

Toute personne de nationalité étrangère désireuse de valider ses compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles peut se présenter à ces examens. Un même candidat peut se présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Par dérogation accordée par le ministre chargé de l'Éducation nationale, des Français non francophones peuvent se voir accorder l'autorisation de se présenter aux épreuves du DELF.

Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen, à l'étranger comme en France.

La liste des centres de passation en France et à l'étranger est disponible sur le site du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) (rubrique DELF-DALF).

L'organisation des examens à l'étranger et la conception des épreuves sont gérées par une Commission nationale dont le siège est au Centre international d'études pédagogiques.

Ces certifications sont proposées dans 161 pays et 1 025 centres d'examen et comptent environ 400 000 inscriptions annuelles aux différentes unités, et 60 000 diplômes délivrés chaque année.

DELF Junior

Le DELF existe également dans une version adaptée à des publics plus jeunes. Le diplôme délivré est le même et la mention " DELF Junior " n'apparaît pas.

La structure des examens du DELF junior est la même que celle du DELF dans sa version pour adulte, seuls les supports sont adaptés à ce public.

La mise en place de ces examens se fera soit directement dans les centres d'examen, à l'étranger ou en France, soit dans le cadre d'accords conclus entre les Services Culturels de l'Ambassade de France et les autorités éducatives, nationales ou locales, du pays. Dans ce dernier cas, le DELF junior sera appelé DELF scolaire.

Le Test de connaissance du français (TCF)

Le TCF est un test standardisé et calibré qui répond aux critères internationaux d'exigence définis par les experts du domaine. Il garantit des résultats fiables (délivrés 15 jours après la session), qui renvoient aux 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Le TCF a été validé par l'Association of Language Testers in Europe (ALTE) et dispose d'une norme ISO 9001.

Le TCF est composé de trois épreuves obligatoires : compréhension orale, maîtrise des structures de la langue et compréhension écrite. Chacune est d'une durée d'une heure trente. Il comprend également deux épreuves facultatives (expression orale et écrite) d'une durée totale de deux heures.

La correction est centralisée au Centre internationale d'études pédagogiques (CIEP) ; les épreuves d'expression écrite et orale donnant lieu à une double correction. Les résultats obtenus ont une validité de deux ans.

En 2004, 28 918 candidats ont passé les épreuves du TCF.

Pour les modalités d'organisation, se renseigner au CIEP

Le TCF est actuellement disponible et proposé à un réseau de 565 centres agréés répartis dans 127 pays dont la France.

Le Test d'évaluation de français (TEF)

Le TEF permet de mesurer rapidement les compétences en français général des étudiants et salariés dont la langue maternelle n'est pas le français.

Le TEF est le premier test de français langue étrangère (FLE) diffusé sur le marché des langues dans le monde et est un outil international fiable et calibré, adapté à une procédure de recrutement ou de démarches administratives officielles spécifiques. Il dispose d'une norme ISO 9001.

Trois épreuves sont obligatoires : compréhension écrite, compréhension orale et lexique et structure. En outre, deux épreuves sont facultatives : expression orale et expression écrite.

Le TEF est présent au travers d'un réseau de près de 350 centres répartis sur une centaine de pays. Il est admis en dispense du TCF/DAP à condition d'obtenir une moyenne de 16/20 en expression écrite.

Les résultats obtenus ont une validité de un an. En 2004, 19 995 candidats ont passé les épreuves du TEF.

*Pour plus d'informations, se renseigner à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (<http://www.cciip.fr>)

La Demande d'Admission Préalable (DAP)

La Demande d'admission préalable s'adresse aux ressortissants étrangers (hors UE) candidats à une première inscription en premier cycle à l'université en France.

Tout étudiant étranger qui souhaite s'inscrire dans une université française doit justifier d'un niveau de compétence suffisant en français.

Pour s'inscrire en 1er cycle universitaire, l'étudiant doit donc être titulaire soit du DALF, soit passer le TCF DAP composé d'un QCM et d'une épreuve d'expression écrite obligatoire, soit passer le TEF et obtenir une note minimale de 16/20 à l'épreuve d'expression

écrite. Par ailleurs, sont également dispensés de cet épreuve de langue:

- les ressortissants des États où le français est langue officielle;
- les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères.

Pour s'inscrire en 2ème ou 3ème cycle universitaire, l'étudiant doit se renseigner directement auprès de l'École ou de l'Université demandée, qui indiquera quel test ou quel diplôme de français est exigé ainsi que le niveau requis.

- Pour plus d'informations sur les études supérieures en France, s'adresser à l'agence Edufrance

Le Certificat de Français Professionnel (CFP)

Le CFP est organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

Les huit examens de la CCIP évaluent à différents niveaux les compétences en français appliquées aux principaux domaines professionnels : affaires, entreprises, tourisme, droit, secrétariat, sciences et techniques.

Ce sont des examens pratiques qui testent la compétence de communication écrite et orale dans les principales situations de la vie professionnelle.

Le CFP est un premier niveau qui constitue une porte d'entrée, mais non obligatoire, vers deux filières : le français des affaires et le français des professions qui comprend le Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie, option " Guide " possible, le Certificat de français du secrétariat, le Certificat de français juridique et le Certificat de français scientifique et technique.

Ce diplôme permet à ses titulaires, sous certaines conditions et après

accord avec un professeur, l'admission en maîtrise FLE ou Science du langage à l'université de Paris IV Sorbonne, UFR de langue française.

Les diplômes de l'Alliance française

Il existe cinq diplômes de français général :

- Le Certificat d'étude de français pratique 1er degré (CEFP1)
- Le Certificat d'étude de français pratique 2ème degré (CEFP2)
- Le Diplôme de langue de l'Alliance française (DL)
- Le Diplôme supérieur Langue et Culture Françaises (DSCLCF)
- Le Diplôme des hautes études françaises (DHEF)

Les épreuves écrites sont conçues et corrigées à l'Alliance française de Paris; les épreuves orales sont évaluées dans les centres d'examens, à l'étranger comme en France.

- L'habilitation à faire passer ces épreuves est délivrée par l'Alliance Française de Paris

Les Diplômes d'Université (DU)

Ils sont au nombre de quatre et sanctionnent différents niveaux de compétence en langue française et en savoirs disciplinaires.

Ces niveaux sont étalonnées en fonction du Cadre européen commun de référence pour les langues :

- Certificat pratique de langue française (CPLF) - B1
- Diplôme d'études françaises (DEF) - B2
- Diplôme avancé d'études françaises (DAEF) - C1
- Diplôme supérieur d'études françaises (DSEF)

Fuente: France Diplomatie. Ministère des affaires étrangères et européennes.